



Commune de CRUIS CONVENTION d'UTILISATION

Salle de Divertissements

Je soussigné(e)

Domicilié(e)

Agissant pour

Téléphone

Adresse Mél

Confirme la réservation de la
Salle de Divertissements le :

pour l'organisation de

Je M'ENGAGE à

- ~~M'acquitter la somme de 100 € correspondant à la mise à disposition de la Salle de Divertissements,~~
- ~~Un chèque de caution de 150 € (dégâts causés à la salle ou son mobilier) pourra être demandé et sera restitué immédiatement après l'état des lieux contradictoire,~~
- Fournir, à la signature de la présente décharge, une copie de l'attestation d'assurance prévue au règlement - article 6 -
- Respecter, sans aucune réserve, tous les termes du règlement intérieur dont j'atteste avoir pris connaissance et avoir en ma possession un exemplaire,
- Respecter le nombre maximum de 90 personnes assises ou 165 personnes debout pouvant être accueillies, conformément au procès-verbal de la commission départementale de sécurité du 18/03/2011,
- A n'employer que des matériaux classés M1 pour les décors que je pourrais utiliser,
- **Nettoyer la salle après son utilisation**, sachant que les produits ne sont pas fournis par la commune.

Attention ! L'utilisation de la **MUSIQUE EST TOLEREE**, sans que cela nuise au voisinage, notamment aux résidents de l'Auberge de l'Abbaye. Nous vous demandons de **GARDER PORTES ET FENETRES FERMEES** pendant la diffusion de la musique. (Art. R 1334.31 du Code de la Santé Publique : *Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ...*)

J'atteste prendre possession des clés de la Salle de Divertissements,

LE

Je m'engage à retourner celles-ci en Mairie,

LE

Fait à Cruis Le
Signature :

Réservation accordée en conformité avec le calendrier de réservations.

CRUIS le
Le Maire, Félix MOROSO